

Campagne anti-pêche

Depuis l'apparition de campagnes anti-pêche ces 3 dernières années, la FNPF a toujours tenu auprès des pouvoirs publics sa position de défenseur de toutes les pêches légalement exercées.

Aujourd'hui c'est au tour de la **pêche au vif** de se retrouver en ligne de mire des militants animalistes/antispécistes, portés majoritairement par l'association Paris Animaux Zoopolis. Un processus, incubé minutieusement en quelques mois, qui s'est accéléré ces derniers jours pour se répandre à une vitesse fulgurante, avec l'adoption aux conseils municipaux/métropolitains parisiens et grenoblois de **vœux visant l'interdiction de la technique du vif**. D'autres villes sont en voie de proposer des restrictions similaires, telles que Montpellier ou Bordeaux, avec pour cette dernière une censure de la pêche déjà bien engagée autour de son lac.

L'ampleur de ces actions semble proportionnée à la méconnaissance de leurs protagonistes envers le rôle indispensable du réseau associatif de la pêche pour la préservation des cours d'eau. Cependant, nous restons conscients que le but final de toutes ces manœuvres est d'interdire la pêche en général sur tout le territoire français.

Dans ce contexte, nous souhaitons rappeler que :

- La FNPF prend acte des vœux adoptés par ces collectivités, mais alerte sur leur principe discutable et le danger qu'ils représentent pour l'avenir des milieux aquatiques, dépendant en grande partie de l'action quotidienne des pêcheurs.
- La FNPF regrette que ces débats aient eu lieu sans la concertation de ses Fédérations départementales, organisations agréées pour la protection de l'environnement.
- La FNPF défend avant tout le libre exercice de toutes les pêches, sans distinction de pratiques.
- La préservation des milieux et du patrimoine piscicole est une préoccupation permanente de tout le réseau associatif de la pêche, depuis les pêcheurs jusqu'à la FNPF.

Enfin, nous rappelons que ces divers vœux et projets ne constituent pas à ce jour de réelles interdictions de pêcher, mais un appel à débat qui, en tout état de cause, se fera avec les structures associatives de la pêche.

La FNPF continue d'œuvrer au quotidien pour le loisir pêche et la préservation des milieux aquatiques, indispensables à la continuité écologique dans tous les territoires.

« Depuis 2007, la Fédération Nationale de la pêche en France, avec ses 3 700 associations réparties sur l'ensemble du territoire français, organise la pêche de loisir et partage la passion et la philosophie d'une activité connectée à la nature. Premiers lanceurs d'alerte en cas d'atteintes aux milieux aquatiques, les 1,5 million de pêcheurs membres de la FNPF, les 40 000 bénévoles et les 1 000 salariés représentent un formidable réseau de connaissance et de surveillance pour protéger ces milieux fragiles. Par leurs actions quotidiennes dans tous les territoires, la FNPF, les fédérations départementales et les associations locales luttent ainsi contre les pressions qui s'exercent sur la biodiversité et les milieux aquatiques. Ils sont les yeux et la voix des poissons et des 500 000 km de cours d'eau en France. Alerte aux pollutions, lutte contre la sécheresse, nettoyage des berges, lutte contre les espèces envahissantes, cartographie des cours d'eau... Quand on pêche, on protège ! »